

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 23 MARS 1912.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exer- cice 1912.

(Voir les nos 123 et 134, session de 1911-1912, de la Chambre des
Représentants.)

Présents : MM. HANREZ, Vice-Président, et PAUL VANDEN-
PEEREBOOM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance d'hier, 22 mars, la Chambre des Représentants a adopté, sans discussion, par 79 voix contre 39, un Projet de Loi allouant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1912, dont la plupart ne sont pas encore rapportés à la Chambre.

La loi du 29 décembre 1911 n'ayant accordé des crédits que pour couvrir les dépenses jusqu'à fin mars courant, le Projet de Loi qui nous est soumis tend à assurer la marche des services publics pour les mois d'avril et de mai.

Votre Commission constate, une fois de plus, la lenteur des travaux parlementaires dans l'autre Assemblée; elle déplore cette situation, hautement préjudiciable à l'exercice du mandat constitutionnel dévolu au Sénat, situation qui oblige la Haute Assemblée à voter presque tous les budgets sans examen en Commission et sans discussion, à la fin de chaque session législative.

Sous ces réserves, votre Commission se résigne à approuver le Projet de Loi soumis à vos délibérations et propose au Sénat de l'adopter également.

Un membre fait observer que, par suite de la dissolution des Chambres, tous les budgets devront être votés en moins de deux mois, alors qu'aucun d'eux n'a encore été transmis au Sénat. D'après lui, le Gouvernement, maître de sa majorité, aurait pu activer la discussion des budgets en décidant des séances supplémentaires dès le mois de janvier. Il reconnaît qu'il est impossible actuellement de rejeter les crédits demandés; mais, pour protester contre la situation humiliante faite au Sénat, qui donne raison à ceux qui contestent son utilité, il s'est abstenu.

Le Rapporteur,
PAUL VANDENPEEREBOOM.

Le Président,
PROSPER HANREZ.